

L'arbitre, perdant même après coups

Chaque week-end sur les terrains de football amateur, les violences envers les arbitres se multiplient. Manque de volonté des instances, réponses pénales limitées, sanctions sportives inégales : l'homme en noir est confronté à une minimisation du problème.

« Il faudra un mort, pour bouger ? » Le 10 mars 2019, le match s'est terminé à la 73^e minute. Les trois coups de sifflet, remplacés par trois coups de poing. Dylan Bayard, arbitre de 22 ans, se souvient : *« L'éducateur de l'Usonac Saint-Roch Vieux-Nice (USRVN) contestait sans cesse mes décisions »*. Son équipe est menée par Montet-Bornala (0-2) lors d'un match U15 (moins de 15 ans). Tout bascule après une faute le long de la ligne de touche. Altercation entre deux jeunes, carton jaune de part et d'autre. *« Ça n'a pas plu au coach de l'USRVN. Il est rentré sur le terrain pour demander pourquoi j'avais averti son joueur »*. Sans son autorisation, puis l'a insulté : *« Fils de pute ! »* Jusqu'à se faire plus insistant.

« Il s'est approché trop près de moi. J'ai dû le repousser avec les deux mains ouvertes à plat sur son torse », décrit l'homme au sifflet. *« C'est à ce moment que les trois coups de poing sont partis »*. Le visage touché, Dylan Bayard parvient à rester debout. Avant que sept joueurs de l'USRVN - âgés de moins de 15 ans - ne le surprennent dans son dos et le fassent tomber. *« Je ne pouvais rien faire à huit contre un. Quand j'étais au sol, ils continuaient à coups de pied dans la colonne vertébrale, dans la tête »*. Le jeune arbitre perd connaissance. Le lynchage prendra fin après l'arrivée de parents. Bilan : un mois et demi d'arrêt de travail et des douleurs au dos toujours présentes. Une suspension de 20 ans pour l'éducateur, neuf ans pour quatre des adolescents et six ans pour les trois autres. *« J'ai été suivi par une psychologue. L'agression ? Je ne l'explique pas, je ne l'oublierai pas et je ne pardonnerai pas »*.

Cette agression s'inscrit dans un climat global de violences envers le maître du jeu dans le football et futsal amateur. *« Procédure judiciaire en cours »*, *« sujet trop sensible »*, *« devoir de réserve »*, plusieurs arbitres concernés n'ont pas souhaité nous répondre. Jusqu'au découragement, pour Yassine, qui a également refusé de parler parce que *« les insultes, les agressions, ça ne changera jamais. Les instances ferment les yeux à 90 % »*. Une minimisation du problème qui se voit dans la quantification des violences. *« Est-ce qu'il y en a plus qu'avant ? Ou est-ce qu'on en parle davantage ? »*, s'interroge avec cynisme Bruno Brongniart, le président de la Ligue des Hauts-de-France.

« Il y en a qui ne jouent pas réellement le jeu »

Les seuls chiffres disponibles aujourd'hui sont tirés de l'Observatoire des comportements, un outil mis en place en 2006 par la Fédération française de

football (FFF) pour remonter les violences et les incivilités dans le football amateur. Alimenté par les districts et les ligues, il affiche 11 335 matchs entachés d'incidents en 2017-2018. « *L'arbitre est la victime dans 38 % des cas* », analyse Camille Vanier, chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), mandatée par la FFF pour écrire le rapport.

« *Ces chiffres sont biaisés* », assure pourtant Eric Wirotius. L'ancien arbitre départemental des Hauts-de-Seine, qui se dit « *hanté par les samedis et dimanches soir* », publie chaque week-end des alertes agressions sur son blog *Arbitrez-vous*. « *Il y en a qui disent : "Chez moi, il n'y a pas de problème !" C'est simple, ils ne remontent pas les chiffres* », dénonce-t-il. Dans l'étude, il est en effet mentionné que « *le peu d'incidents rapportés par certaines ligues et districts font douter la FFF de la qualité de leur participation* ». Les dirigeants d'instances que nous avons interrogés assurent, eux, compléter l'Observatoire régulièrement. Tout en reconnaissant les limites de l'outil : « *Je sais qu'il y en a qui ne jouent pas réellement le jeu de peur d'être montrés du doigt* », prévient Cédric Bettremieux, président du district des Flandres.

Mais les arbitres ont aussi, dans ce paysage opaque, une responsabilité. Pour que les violences soient remontées, il faut d'abord qu'ils les mentionnent dans leurs rapports d'après-match. Ce qui n'est pas toujours le cas selon un arbitre fédéral 1 de futsal, qui souhaite rester anonyme : « *Dans les matchs, il y a plein d'insultes et à moins de se faire frapper le nez, certains ne sortiront jamais un carton rouge. D'ailleurs, les dirigeants de l'arbitrage nous disent de nous boucher les oreilles. Sinon, on terminerait à huit ou à cinq...* » Contactée, la FFF n'a pas voulu répondre à nos questions. Un manque de fermeté qui s'explique aussi, selon Jean-Jacques Demarez, patron de l'Union nationale des arbitres de football (UNAF), par la peur de représailles : « *Dans certains endroits, surtout en district* », où ils sont souvent seuls, sans délégués, faute de moyens, « *les arbitres préfèrent fermer les yeux pour pouvoir rentrer à la maison* ».

Une difficile prise en compte des violences par la justice

Depuis la loi de 2006, les arbitres sont pourtant considérés « *comme chargés d'une mission de service public* », et les atteintes à leur égard « *sont réprimées par des peines aggravées* ». La réalité est pourtant tout autre. « *Manque de réponses pénales* », pour Jean-Jacques Demarez, « *assez décevante* », selon Eric Wirotius, la loi est la cible de critiques. Arbitre dans le district du Tarn, Olivier Geryl peut en témoigner. Après avoir reçu « *un grand coup de pied dans le genou* », le 9 mars 2019, lors d'un match entre Saliès et Le Séquestre, il avait porté plainte. Malgré les 800 € de dommages et intérêts obtenus de son agresseur, le tribunal a ordonné « *la non-inscription de la condamnation au bulletin n°2 de son casier judiciaire dans la mesure où il travaille dans une maison d'enfants à caractère social* ».

Interrogé sur son texte, Jean-François Lamour, ministre des Sports de 2004 à 2007, reconnaît que les agressions « *ne sont pas traitées avec suffisamment d'attention et de sévérité* ». En 2006, son souhait était surtout de permettre « *une vraie reconnaissance* » du statut de l'arbitre. « *Ça le rapprochait de populations - les pompiers et les policiers - qui sont la plupart du temps respectées. Mais si vous avez deux affaires à traiter, entre un policier et un arbitre agressés, le juge d'instruction va plutôt aller vers le policier* », avoue le double champion olympique de sabre individuel. Autre problème : le poids de la justice sportive, souvent rendue plusieurs mois avant en commission de discipline. « *Ça ne m'étonne pas que les juges puissent prendre en considération la sanction disciplinaire pour moduler à la baisse la sanction pénale* », déclare l'avocate parisienne Hortense Douard, spécialisée en droit du sport, qui se dit également « *dubitative* » sur la réalité de l'aggravation des sanctions pénales.

Selon nos interlocuteurs, la réponse judiciaire n'est pas facilitée non plus par l'ignorance de certains commissariats lors du dépôt de plainte. « *En France, lorsqu'un arbitre va porter plainte, la loi Lamour est parfois méconnue* », regrette Laurent Czwojdzinski, président de l'UNAF du Loir-et-Cher, qui a organisé une journée sans arbitre, les 18 et 19 janvier, après trois agressions en un mois contre trois en dix ans. « *Il y a un vrai problème de communication* », poursuit-il. Raison pour laquelle il a remis un carnet de bord à ses 117 arbitres pour les accompagner en cas d'agression. « *On leur indique à l'intérieur qu'il faut impérativement écrire dans la plainte que l'arbitre est reconnu délégataire d'une mission de service public* ».

« Des petits arrangements entre amis dans certaines commissions »

La minimisation des violences se retrouve également dans les sanctions sportives qui restent très variables. Fin 2019, cinq footballeurs ont écopé au cumul de 22 ans de suspension en commission de discipline de la Somme pour avoir agressé un arbitre. La décision a finalement été cassée en appel. La Ligue des Hauts de France, qui a perdu 1 000 arbitres en dix ans, se défend : « *Je n'ai pas la main sur ma commission d'appel. Elle est autonome* », commente le président, Bruno Brongniart. « *Il est arrivé beaucoup de fois dans les années précédentes qu'elle réforme la commission de premier ressort* ». Mais comment l'expliquer ? « *Je suis moi-même surpris. Peut-être qu'il y a eu des éléments nouveaux, des preuves. On repart sur un dossier à zéro* ».

Cette réduction des sanctions, Eric Wirotius, auteur en décembre d'une pétition contre les violences, signée par près de 1 500 personnes, l'explique lui par « *de petits arrangements entre amis dans certaines commissions* ». Les membres sont, en effet, pour une partie, des dirigeants de clubs. « *Ils se connaissent davantage, il peut y avoir ce facteur de sympathie qui pourrait atténuer les sanctions* », partage Joël Quiniou, ancien arbitre international, également frappé sur un terrain... à 17 ans. « *Je jouais au foot à Bourg-la-Reine,*

un club de la banlieue parisienne. C'était un match de Gambardella », se rappelle celui qui compte trois Coupes du monde à son actif. L'arbitre officiel manquait à l'appel. « Comme je devais commencer sur le banc, j'ai accepté de le remplacer ». Insulté au cours du match, il expulsera un joueur de l'équipe adverse. « Il m'a attendu à la fin, et m'a adressé un violent coup de poing en pleine figure ». Résultat : une bagarre générale.

Cinquante ans plus tard, quelques lourdes sanctions sont néanmoins prononcées contre les agresseurs. En 2019, un footballeur de Lille-Moulins-Carrel a écopé de 20 ans de suspension, après avoir infligé trois coups de poing au visage de l'arbitre, Damien Peno. Une sanction jugée insuffisante par l'homme en noir qui regrette que le club n'ait été sanctionné que de deux points de pénalité. « *Il est aussi fautif !* » assure-t-il. C'est sous son maillot, de 2014 à 2018, que le joueur avait en effet déjà été suspendu pour... une agression d'arbitre. Joint au téléphone, un dirigeant de Lille-Moulins-Carrel condamne fermement l'agression. Tout en assurant que « *c'est un cas isolé* » et que le club ne pouvait pas, « *sur le plan législatif, l'interdire de revenir faire du sport* ». Il reconnaît néanmoins qu'il n'aurait pas dû « *le réintégrer sans avoir de vrais engagements et les vérifier régulièrement* ». Par une charte et des réunions.

De la même manière, la suspension du joueur est imparfaite puisqu'il « *n'existe pas à l'heure actuelle de procédure d'extension des sanctions disciplinaires d'une fédération à une autre* », comme nous le confirme le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Rien ne l'empêche d'obtenir, demain, une licence en handball ou basket-ball. Ou même d'aller pratiquer le football à l'étranger. Une option facilement réalisable pour un joueur des Hauts-de-France. « *Forcément, ça nous préoccupe avec la Belgique à côté. Mais quand c'est grave, les informations passent la frontière* », garanti Bruno Brongniart. Une affirmation qui nous a été largement contredite par la Fédération belge : « *Pour les professionnels, on peut demander à l'UEFA ou la FIFA. Pour les amateurs, c'est très rarement le cas* ».

300 footballeurs suspendus dans les Flandres

Les élections à venir en 2020, dans les instances du football, compliquent enfin l'aggravation des sanctions sportives. « *Comment demander à un président de district de faire voter à des clubs des sanctions qui vont les pénaliser ?* », s'interroge Laurent Czwojdzinski. Les clubs représentent, en effet, les électeurs. Les arbitres, eux, ne votent pas. S'il assure ne pas y penser, Marcel Glavieux, à la tête du district de la Somme depuis huit mandats, reconnaît qu'il y a quelques années, il aurait certainement pris « *des précautions verbales et décisionnaires. On était tous soucieux d'une réélection, et j'avais moins d'expérience. Mais là, je ne supporte plus la violence* ».

S'ils ne sont pas légion, des dirigeants ont néanmoins choisi d'appliquer la tolérance zéro. Dans son district des Flandres, Cédric Bettremieux a mis en place la licence à points : « *On part avec 20 points, et deux points sont retirés par match de suspension pour tous les actes hors faits de jeu (violences)* ». Un joueur qui tombe à zéro ne peut plus jouer dans le district pendant deux ans. « *Ils sont à peu près 300 aujourd'hui* », chiffre-t-il. Seule ombre au tableau, la sanction ne s'applique pas aux autres districts ou même... en Ligue des Hauts-de-France. Interrogée sur la prise en compte de ces agressions, la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, n'a pas pu nous répondre en raison de son « *agenda très contraint en ce début d'année* ».

La radiation à vie est, elle, une autre mesure forte. Préconisée par les syndicats d'arbitres, elle a été votée, le 1^{er} juillet dernier, dans la Ligue de Nouvelle-Aquitaine. Pas encore appliquée, elle sera en vigueur pendant - au moins - un an dans une région qui a recensé 46 gestes ou faits graves (bousculades, menaces, crachats) et neuf actes de brutalité (avec à l'appui un certificat médical) envers les arbitres sur la saison 2018-2019. « *Nous avons indiqué à nos commissions de discipline que nous la souhaitons pour tous ceux qui frappent les arbitres violemment* », assure son président et ancien arbitre de Ligue 1, Saïd Ennjimi. Une première en France qui n'est pourtant pas autorisée par le droit français, comme le confirme l'avocate Hortense Douard : « *Quelle que soit la gravité des faits, un tribunal considérera systématiquement la sanction disproportionnée* ». Mais peu importe, pour le dirigeant. « *Nous, on considère que le sujet n'est pas juridique. Si la personne concernée veut faire les tribunaux pour essayer de rétablir une forme de justice, c'est son problème. Ce que l'on souhaite, c'est que dans le foot, on puisse taper fort !* »

Alexis Vergereau